

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.4.1 Intégrer les enjeux écologiques et paysagers dans la gestion sylvicole et favoriser la naturalité forestière

Contexte

Les documents-cadres de gestion forestière, dont les guides de sylviculture, visent une meilleure intégration des enjeux écologiques et paysagers dans la sylviculture. Leur déclinaison dans la sylviculture locale implique que les données naturalistes soient mises à disposition des propriétaires et gestionnaires.

La présence de certaines espèces patrimoniales (principalement tétras-lyre, gélinotte des bois, chouette de Tengmalm, chevêchette d'Europe, pic tridactyle, sabot de Vénus, bruyère herbacée, linnée boréale, épipogon) justifie une adaptation des pratiques sylvicoles.

Les forêts gérées, quel que soit le mode de gestion, conduisent à tronquer les dernières phases des cycles naturels. Or, les phases de sénescence sont très importantes pour la biodiversité, entre autres du fait d'espèces spécialisées et d'un effet positif du bois mort sur les sols. Toutes les études montrent ainsi l'intérêt écologique de favoriser une plus grande naturalité dans les forêts gérées.

Toutefois, dans l'aire d'adhésion, les secteurs inexploitablement ou voués à la stricte protection contre les risques naturels sont importants et souvent imbriqués avec les zones d'exploitation. Ils contribuent au réseau d'espaces en libre évolution et à la présence de peuplements âgés ou sénescents.

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines.

Lignes directrices de l'orientation

- Faciliter la concertation entre les propriétaires forestiers, l'établissement public du parc national et les autres structures environnementales, à l'amont des phases de conception des projets et des plans de gestion pour les aider à mieux prendre en considération les enjeux environnementaux.
- Créer le réseau de forêts laissées en libre évolution prévu par l'accord régional entre les différents acteurs de la forêt publique et de la forêt privée.
- Diffuser les actions de gestion remarquables pour une mise en oeuvre plus large.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non	Rôle de l'établissement	Rôle des communes	Principaux autres
-----------------------------------	-------------------------	-------------------	-------------------

Parc national de la Vanoise

exhaustive)

public du parc national

adhérentes

partenaires

Parc national de la Vanoise

<p>3.4.1.a - Prendre en compte les enjeux écologiques et paysagers dans les différents documents de gestion ou d'amélioration de l'exploitabilité des massifs. Décliner certains documents-cadre avec des orientations de préservation plus ambitieuses</p>	<p>Veille lors des avis sur les documents de gestion, appui technique et scientifique</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des forêts communales</p>	<p>État, ONF, acteurs de la forêt privée</p>
<p>3.4.1.b - Compléter les connaissances, mettre à disposition des gestionnaires et faciliter l'échange des données relatives aux milieux et espèces remarquables ou sensibles</p>	<p>Approfondissement de la connaissance scientifique, mise à disposition de données</p>		<p>ONF, forêt privée, associations</p>
<p>3.4.1.c - Communiquer, sensibiliser, vulgariser les bonnes pratiques de gestion et d'exploitation des forêts à destination des propriétaires, des gestionnaires, du grand public en veillant à y intégrer la dimension environnementale</p>	<p>Édition de documents techniques, information des propriétaires et exploitants</p>		<p>ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée</p>
<p>3.4.1.d - Soutenir la certification des forêts pour la gestion durable, les engagements et les dynamiques de progrès qui s'y attachent (Programme Européen des Forêts Certifiées / PEFC)</p>		<p>Adhésion des communes à PEFC</p>	<p>PEFC Rhône-Alpes, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée</p>
<p>3.4.1.e - Créer des associations syndicales de gestion forestière permettant de gérer durablement les entités créées</p>			<p>Acteurs de la forêt privée</p>

Parc national de la Vanoise

<p>3.4.1.f - Engager une réflexion sur un réseau d'espaces forestiers en libre évolution en tenant compte des critères d'exploitabilité des massifs ou des parcelles</p>	<p>Animation, appui scientifique</p>	<p>Contribution au réseau dans le cadre de la gestion des forêts communales</p>	<p>État, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée, REFORA, associations de protection de la nature</p>
<p>3.4.1.g - Créer des réserves biologiques* intégrales ou dirigées, des îlots de sénescence, des îlots de vieillissement dans une logique de réseau et plus généralement maintenir des vieux bois, du bois mort debout et couché en forêt dans les secteurs gérés</p>	<p>Conseil, suivi scientifique, évaluation</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des forêts communales</p>	<p>État, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée, REFORA</p>
<p>3.4.1.h - Mettre en place un suivi à long terme des forêts laissées en libre évolution grâce à une évaluation et une cartographie des forêts à caractère naturel à l'échelle du parc national et en étudiant plus finement certains sites particuliers</p>	<p>Suivi, évaluation, porter à connaissance des résultats</p>		<p>État, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée, REFORA</p>
<p>Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation</p>			
<p>Mesures 3.5.3.d / 3.5.3.f / 3.7.1.b</p>			

Référence ID de l'article : #4313

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 11:26